



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_24 - Office de Tourisme du Pays Mellois - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n° 4 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 4 à la convention d'objectifs avec l'Office de tourisme du Pays Mellois

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	66	11	77	13

Pour : 77	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DALLAUD Hélène, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Office de Tourisme du Pays Mellois - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n° 4 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 4 à la convention d'objectifs avec l'Office de tourisme du Pays Mellois

La création de l'Établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1^{er} octobre 2022, telle que prévue lors de la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021, engendre des dépenses supplémentaires pour l'Office de tourisme du Pays Mellois.

Ces dépenses portent sur de l'ingénierie supplémentaire en interne et sur de l'expertise externe. Ces dépenses sont indispensables afin de respecter le calendrier et faire en sorte que l'EPIC soit opérationnel au 1^{er} janvier 2023.

Le montant de ces dépenses supplémentaires s'élève à 16 000 € TTC. C'est pourquoi il est proposé un avenant n° 4 à la convention, qui modifie deux articles : l'article 4 sur les conditions financières et l'article 5 relatif aux modalités de versement de contribution financière.

Vu la décision du conseil d'administration de l'Office de tourisme du Pays Mellois du 31 août 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 24 septembre 2018, relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'Office de tourisme du Pays Mellois,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à l'avenant n° 2 de prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office de tourisme du Pays Mellois pour l'année 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 relative à l'avenant n° 3 de prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office de tourisme du Pays Mellois pour l'année 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs , avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 16 000 € ;
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET